

DHL EXPRESS

CHANGEMENT REGLEMENTAIRE EN THAILANDE

APERCU

Dernière mise à jour : 5 Juillet
2024

APERCU DES CHANGEMENTS REGLEMENTAIRES EN THAILANDE



À partir du 5 juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, les marchandises en provenance du reste du monde à destination de la Thaïlande d'une valeur égale ou inférieure à 1 500 THB seront soumises à une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 7 % lors de leur importation en Thaïlande.

Le gouvernement thaïlandais a mis en place ces changements dans le cadre de sa politique visant à aborder la question de l'équité concernant l'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux vendeurs étrangers qui, actuellement, n'ont pas à payer de TVA sur les marchandises d'une valeur égale ou inférieure à 1 500 THB. Pendant ce temps, les transactions domestiques en Thaïlande avec des fournisseurs locaux doivent payer la TVA, ce qui atténue l'impact sur les entreprises locales affectées par l'expansion rapide du e-commerce.

Que cela signifie t-il pour vous ?

→ EXPEDITEURS

L'impact pour les expéditeurs du reste du monde vers la Thaïlande est que leurs envois à destination de la Thaïlande seront soumis à une TVA de 7 % à partir du 5 juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

→ DESTINATAIRES

Les marchandises importées d'une valeur égale ou inférieure à 1 500 THB, qu'elles soient achetées auprès de fournisseurs étrangers à des fins professionnelles (Business-to-Business/B2B) ou pour une consommation personnelle (Business-to-Consumer/B2C) en Thaïlande, seront soumises à une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 7 % à partir du 5 juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

COMMENT EVITER LES DELAIS DE LIVRAISON ?

→ **Les expéditeurs du reste du monde vers la Thaïlande doivent :**

- Informer leurs clients en Thaïlande de ces nouvelles charges réglementaires imposant une TVA de 7 % sur les envois d'une valeur égale ou inférieure à 1 500 THB.
- S'assurer que les bordereaux et les factures contiennent des détails précis de livraison finale, y compris le nom, l'email et le numéro de téléphone portable des destinataires.

→ **En Thaïlande, les destinataires doivent :**

- Si l'expéditeur n'a pas pré-sélectionné l'option de paiement des droits de douane à l'importation, de la TVA et d'autres frais liés aux douanes : le destinataire/importateur sera facturé avant la livraison.
 - Si le destinataire/importateur possède un compte DHL : DHL facturera votre compte.
 - Si le destinataire/importateur n'a pas de compte DHL : DHL enverra au destinataire un lien pour effectuer le paiement en ligne par carte de crédit ou par paiement QR. Alternativement, le paiement peut être effectué à la livraison par carte de crédit ou en espèces

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web des autorités thaïlandaises ci-dessous :

Site officiel des douanes thaïlandaises : www.customs.go.th

E-mail des douanes thaïlandaises : 1164@customs.go.th

DISCLAIMER

While we have made every attempt to ensure that the information contained herein has been obtained, produced and processed from sources believed to be reliable, no warranty, express or implied, is made regarding the accuracy, adequacy, completeness, legality, reliability or usefulness of such information. All information contained herein is provided on an "as is" basis. In no event will DHL Express, its related partnerships or corporations under the DHL Group, or the partners, agents or employees thereof be liable to you or anyone else for any decision made or action taken in reliance on the information contained herein or for any consequential, special or similar damages, even if advised of the possibility of such damages.

